

Jeudi 12 janvier 2017

Le Pays de Montbéliard solidaire de Dominique Henry



Qui est-elle ?

Une paysanne du Haut Doubs en retraite, qui était avec son mari productrice de lait pour le Comté. Une militante syndicaliste à la Confédération Paysanne.

Son combat de paysanne nous concerne



- Elle veut une agriculture respectueuse des femmes et des hommes (producteurs et consommateurs), des animaux et de la nature.
- Elle refuse les « fermes des 1000 vaches » qui produisent à outrance et concurrencent les petits éleveurs, au mépris de la qualité de l'alimentation.
- Elle refuse dans l'agriculture la logique qui est aussi à l'œuvre dans l'industrie du pays de Montbéliard : recherche de la productivité, soumission à la loi du profit maximum et aux intérêts financiers. Le résultat est le même : de moins en moins de paysans, de moins en moins d'emplois industriels, de plus en plus de pollution dans nos rivières et nos assiettes.

Elle est poursuivie pour son action syndicale

Suite à une action publique de la confédération paysanne dans la ferme des 1000 vaches (démontage de la salle de traite sans violence), Dominique et ses camarades ont été trainés devant les tribunaux.

En septembre 2015, la Cour d'Appel d'Amiens ne les a sanctionnés que de façon symbolique (une amende avec sursis pour s'être introduits dans une propriété privée) et leur a reconnu le statut de « lanceur d'alerte ».

Mais, en garde à vue, Dominique a refusé un prélèvement d'ADN, récemment généralisé par la loi alors qu'il était réservé jusque-là aux délinquants sexuels. Elle estime qu'une action syndicale assumée ne justifie pas un tel prélèvement.

Dominique est convoquée le 12 janvier au tribunal de Montbéliard (à la Zup)

Elle encourt 1 an de prison et 15 000 euros d'amende

Mobilisons-nous contre cette injustice



Dominique n'a pas à être traitée comme une criminelle parce qu'elle a défendu les consommateurs, les emplois, et une agriculture paysanne respectueuse des hommes, des animaux et de l'environnement.

Défendre les lanceurs d'alerte et l'action syndicale est nécessaire pour préserver la liberté d'expression et le droit à l'information de tous.

Son syndicat se mobilise, un collectif d'organisations et d'associations également.

L'intervention citoyenne est nécessaire. **Le collectif de soutien mis en place vous appelle à vous mobiliser le 12 janvier**

- **A 10 h au Jules Verne à la Petite Hollande**, prise de paroles : Confédération Paysanne, Comité de Soutien, Charles Piaget, un généticien sur les prélèvements ADN.
- A 12 H : Possibilité de casse-croûte sur place.
- **A 13 h cortège du Jules Verne à la cité judiciaire** pour accompagner Dominique et prises de parole.
- **A 14 h 30 au Jules Verne : débat consacré à l'agriculture**, à la filière laitière et à l'alimentation.

Organisations et mouvements signataires :

